



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

---

Séance publique du

28 juin 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**2010.656**

**OBJET** : GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE. ELABORATION DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE. MISSION D'ACCOMPAGNEMENT. DEMANDE DE SUBVENTIONS A DIFFERENTS ORGANISMES.

Le 28/06/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/06/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Maurice CHAZEAU, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jules SUSINI à M. Stéphane PAOLI, Mme Marie José VALETA à M. François HAMY

**Excusés sans pouvoir :**

M. Lucien AMBROGIANI, M. Alexandre GALLESE, Mme Patricia LARNAUDIE

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Victor TONIN donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques  
Département Voirie Nettoyement - Garage  
Mission Environnement et Risques Majeurs

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 28/06/10

-----

**RAPPORTEUR** : M. Victor TONIN

**Politique Publique** : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

**OBJET** : GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE. ELABORATION DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE. MISSION D'ACCOMPAGNEMENT. DEMANDE DE SUBVENTIONS A DIFFERENTS ORGANISMES. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique en matière d'Environnement et de Développement Durable, la Ville d'Aix-en-Provence accorde une grande importance à la mise en œuvre des dispositions réglementaires issues du Grenelle de l'Environnement.

A cet égard, le projet de loi Grenelle 2, tout récemment adopté à l'Assemblée Nationale, impose à chaque collectivité de plus de 50 000 habitants d'établir, avant fin 2012, un **Plan Climat Energie Territorial** (PCET), basé sur:

> une politique d'*atténuation*, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) au niveau du territoire communal;

> une politique d'*adaptation*, visant à réduire la vulnérabilité de ce territoire face aux contraintes induites par le changement climatique.

Le PCET permettra, dans cette perspective, de définir et de structurer un programme d'actions cohérent, en tenant compte des démarches déjà entreprises à divers niveaux de l'administration municipale, pour optimiser la maîtrise de l'énergie et lutter contre le changement climatique.

Par ailleurs, le PCET s'appuiera sur un bilan des émissions de gaz à effet de serre, ou "**bilan carbone**" qui, selon les recommandations de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), doit se décomposer en deux volets:

- un volet " patrimoine et services ", comptabilisant les émissions de GES associées aux seules activités de l'administration
- un volet " territoire ", concernant les émissions de GES engendrées par l'ensemble des activités recensées sur le territoire communal.

Ce deuxième volet sera, en grande partie, directement issu du bilan “ territoire ” déjà réalisé par la Communauté du Pays d'Aix (CPA) sur son propre périmètre d'intervention. La CPA est en effet soumise aux mêmes dispositions réglementaires que la Ville d'Aix-en-Provence et s'engage donc également dans une démarche d'élaboration d'un PCET, à l'échelon intercommunal.

L'articulation et les éventuelles interférences entre les deux démarches (celle de la Ville et celle de la CPA) impliquent, de fait, une étroite concertation et un travail en commun entre les deux structures, déjà engagé aujourd'hui au niveau des services concernés.

Par ailleurs, l'ampleur et le caractère fortement transversal de ce projet impliquent la mise en place d'une organisation interne spécifique, ainsi que le recours à une mission d'accompagnement externalisée, axée sur la réalisation du bilan carbone lui-même (qui requiert une expertise technique approfondie), sur l'animation de la démarche, l'élaboration et la rédaction du Plan.

Cette mission, dont le montant global est estimé à 70 000 € TTC donnera lieu à une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA). Elle devrait bénéficier de diverses subventions, que ce soit par la CPA, l'ADEME, la Région (Fonds régional Energie-Environnement), ou le programme FEDER (Fonds Européen de Développement Régional).

En fonction de ces éléments, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **APPROUVER** le lancement d'une “ démarche projet ” visant à élaborer un Plan Climat-Energie Territorial pour la Ville d'Aix-en-Provence,
- **VALIDER** le lancement d'une consultation pour une mission d'accompagnement externalisée sur cette démarche,
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 928 32 article 617 pgm 1656 ,qui présente, au titre de l'exercice 2010, les disponibilités nécessaires pour couvrir le montant de la prestation à réaliser sur cette année.
- **SOLLICITER** pour cette mission toute subvention au plus fort taux possible,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ces demandes,
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette des subventions obtenues.

**2010.656 - GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE. ELABORATION DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE. MISSION D'ACCOMPAGNEMENT. DEMANDE DE SUBVENTIONS A DIFFERENTS ORGANISMES.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 52</b>
<b>Présents</b>	<b>: 43</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 52</b>
<b>Pour</b>	<b>: 52</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/07//2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**